

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DJS 192 Transformation de l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) en un syndicat mixte ouvert et évolution des statuts de l'Institution interdépartementale.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2512-1 et suivants, ainsi que les articles L. 5421-1 et suivants ;

Vu le décret n° 70-15 du 5 janvier 1970 portant création de l'institution Interdépartementale pour la gestion du parc des sports du Tremblay (94) ;

Vu l'arrêté du préfet du Val de Marne en date du 11 avril 2013 portant approbation des statuts de l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) en date du 21 juin 2019 portant sur la transformation de l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) en un syndicat mixte ouvert, et sur l'approbation de l'évolution de ses statuts ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris accepte de transformer l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) en un syndicat mixte ouvert et de faire évoluer les statuts de l'Institution interdépartementale ;

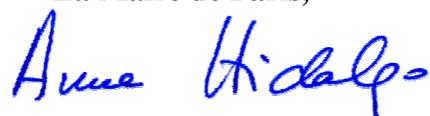
Sur le rapport présenté par M Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la transformation de l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) nouvellement nommé Parc du Tremblay Paris – Val-de-Marne (94) en un syndicat mixte ouvert,

Article 2 : Sont approuvés les nouveaux statuts du Parc du Tremblay Paris – Val-de-Marne (94), annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO